



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 13/10/2025
Reçu en préfecture le 13/10/2025
Publié le
ID : 085-218501096-20251006-2025OCTDEL30-DE

Date de la convocation : 30 septembre 2025
Séance du Conseil Municipal : 6 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD (sauf à la délibération n°13)- Patrice BOUANCHEAU (sauf aux délibérations 22 à 25) - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET (sauf à la délibération n°2) - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE – Tanguy SACHOT

Excusés : Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Angélique RICHARD
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 2 et 13
Nombre de conseillers présents : 29
28 aux délibérations 2, 13 et 22 à 25
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 2 et 22 à 25
31 à la délibération 13

Secrétaire de séance : Tanguy SACHOT

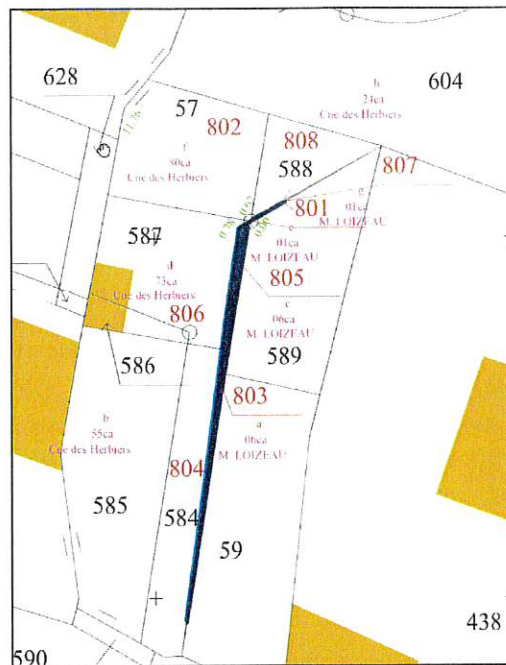
30. CESSION DE PARCELLES SISES RUE CHARETTE AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME CHRISTIAN LOIZEAU

Par délibération n°30 du 7 juillet 2025, le Conseil municipal a constaté la désaffectation de portions d'espace public sises rue Charrette, cadastrées section AD numéros 801, 803, 805 et 807, d'une contenance globale de 14 m² et a prononcé le déclassement de ces portions d'espace public.

Il convient désormais de procéder à la vente de ces parcelles au profit des demandeurs, Monsieur et Madame Christian LOIZEAU au prix de 13 €/m², soit la somme globale de 182 €, en sus les frais notariés à la charge de l'acquéreur.

A la réception de Déclaration de Travaux – Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT), il a été indiqué la présence d'un réseau d'adduction électrique de la parcelle AD 438 traversant la parcelle AD 805 vendue, ainsi qu'un réseau d'adduction téléphonique traversant la parcelle AD 805 également. Il conviendra de retranscrire ces informations dans l'acte notarié.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette cession.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2025,

Vu la délibération n°30 du 7 juillet 2025 constatant la désaffectation des portions d'espace public en question,

Vu l'avis du service du Domaine du 2 avril 2025 ci-annexé,

Vu les plans des DT-DICT ci-joint,

Vu l'accord écrit de Monsieur et Madame Christian LOIZEAU du 5 septembre 2025,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 23 septembre 2025,

Considérant le désintérêt pour la ville de conserver ces parcelles sans usage,

Vu le rapport de Steven BARTHELEMY,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de céder à Monsieur et Madame Christian LOIZEAU les parcelles situées rue Charette et cadastrées section AD numéros 801, 803, 805 et 807 d'une contenance de 14 m², au prix de 13€/m², soit la somme globale de 182 €, en sus les frais notariés à la charge des acquéreurs,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que la recette sera imputée au compte 775 du budget principal.

Tanguy SACHOT
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

Transmis en Préfecture le : 13 OCT. 2025
Publié électroniquement le : 13 OCT. 2025